



LE CONSEIL
DE LA FÉDÉRATION

Les premiers ministres s'entendent pour renforcer le commerce

MONCTON, 10 août 2007 – Les premiers ministres ont fait part aujourd'hui de leur décision de travailler à moderniser le commerce intérieur entre les provinces et les territoires, qui totalise près de 300 milliards \$ par année, en réduisant les obstacles au flux commercial. Ils ont également annoncé la mise en place de mesures visant à s'assurer que le Canada dispose d'une stratégie commerciale internationale mieux concertée et plus cohérente afin de garantir un meilleur accès aux marchés mondiaux, aux capitaux, aux technologies et aux ressources humaines.

Les premiers ministres ont souligné les progrès réalisés à la suite d'initiatives régionales telles que l'Accord sur le commerce, les investissements et la mobilité de la main-d'œuvre (ACIMMO) entre la Colombie-Britannique et l'Alberta, l'Accord sur les approvisionnements des provinces atlantiques et l'entente Ontario/Québec sur la mobilité de la main-d'œuvre.

Les premiers ministres ont également réaffirmé l'importance cruciale d'un Accord sur le commerce intérieur (ACI) plus solide et plus efficace et, à cette fin, ils ont approuvé un plan en cinq points :

Mobilité de la main-d'œuvre. Les premiers ministres ont convenu que les gouvernements doivent prendre des mesures afin que les ordres professionnels se soient tous conformés aux exigences de l'accord d'ici avril 2009. Ils ont demandé aux ministres responsables du Marché du travail de mettre en place des mécanismes pour faciliter les négociations qui permettront cette intégration; ces derniers prépareront également un plan de communications afin que toutes les professions réglementées soient informées de cette échéance. Les premiers ministres ont demandé à leurs fonctionnaires de leur fournir la liste des professions non conformes d'ici décembre 2007. Ils ont aussi convenu d'envisager la possibilité de recourir à des mesures législatives si certaines professions refusaient de se conformer volontairement.

Règlement des différends. Les premiers ministres demandent à leurs ministres responsables du Commerce intérieur d'élaborer des mécanismes efficaces de respect des dispositions de l'ACI. L'objectif est de faire en sorte que les résultats des décisions des groupes spéciaux soient mis en œuvre avec succès, sans judiciarisation des différends, mais tout en prévoyant des mécanismes d'appel. L'accent sera d'abord mis sur un mécanisme de règlement des différends entre les gouvernements. Le résultat de ces travaux alimentera ensuite l'élaboration d'un mécanisme de règlement des différends entre un individu et un gouvernement dans le cadre de l'ACI.

Les ministres élaboreront des directives concernant les pénalités financières d'au plus 5 millions \$, qui pourront être établies en fonction de la gravité de la contravention, de l'ampleur des répercussions sur le ou les marchés concernés et de la population de la province ou du territoire impliqué. Les ministres devront inclure les amendements au processus de règlement des différends de l'ACI d'ici décembre 2007.

Énergie. Les premiers ministres mettront sur pied un groupe de négociation formé de ministres, qui finalisera la rédaction du chapitre sur l'énergie de l'ACI et qui transmettra ses propositions à cet égard au Conseil de la fédération d'ici décembre 2007.

Agriculture. Les premiers ministres demandent aux ministres de l'Agriculture de travailler immédiatement à la rédaction d'un nouveau chapitre de l'ACI portant sur l'agriculture et les produits alimentaires, et de présenter un libellé à cet effet au Conseil de la fédération d'ici décembre 2007, de façon à ce qu'un texte final puisse être soumis à l'attention du Conseil de la fédération lors de sa prochaine rencontre. Les travaux des ministres devront tenir compte des consultations sur l'avenir de l'agriculture qui se tiennent actuellement partout au pays, de même que des négociations internationales, lorsque jugé pertinent. Ce chapitre de l'ACI sur l'agriculture et les produits alimentaires devra inclure toutes les mesures techniques, et garantir que la nouvelle entente ne fait pas obstacle aux systèmes canadiens de gestion de l'offre.

Harmonisation des réglementations. Les premiers ministres ont convenu de demander à leurs ministres responsables d'harmoniser, d'ici juillet 2008, les réglementations en matière de transports et d'éliminer les normes et règlements qui constituent des obstacles au commerce injustifiables.

Les premiers ministres invitent le gouvernement fédéral, en tant que signataire de l'ACI, à participer à ce plan en cinq points, étant entendu que tout accord qui en résultera devra être pleinement respecté, comme doivent l'être tous les accords conclus entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires.

Il est à noter que le Nunavut ne fait pas partie des signataires de l'Accord sur le commerce intérieur.

Au cours des discussions sur le commerce international, les premiers ministres ont signalé que la nouvelle réalité mondiale exige que tous les gouvernements du Canada travaillent ensemble pour améliorer le rendement du Canada sur les marchés internationaux. Cette collaboration doit reconnaître la convergence croissante des sphères internationales et nationales et le fait que le commerce international et les ententes en matière d'investissements interpellent de plus en plus les compétences des provinces et des territoires. Ils ont aussi convenu de l'urgence, pour le gouvernement fédéral, de s'attaquer aux retards importants dans le traitement des demandes de visas, considérant que 70 p. cent des quelque 800 000 personnes présentement en attente d'un visa de travail sont des travailleurs spécialisés.

En conséquence, les premiers ministres ont appuyé un plan en vue :

- **de recentrer les priorités commerciales internationales du Canada**, en tenant compte des objectifs des provinces et des territoires par l'amélioration du commerce à l'échelle de l'Amérique du Nord et des Caraïbes et avec la région Asie-Pacifique, notamment par la conclusion d'une entente pour la promotion et la protection des investissements étrangers avec la Chine, par des traités dits « ciels ouverts » en matière de transport aérien, et en entreprenant l'examen du potentiel économique de nos relations avec l'Union européenne et l'Inde.

- **d'accroître la participation provinciale et territoriale au plan de travail du Canada en matière de commerce** en invitant leurs ministres du Commerce à se rencontrer régulièrement et à convier leur homologue fédéral à ces rencontres si nécessaire; en poursuivant les efforts en vue d'obtenir un mécanisme qui permettrait une participation officielle des provinces et des territoires aux négociations, à la mise en œuvre et à la gestion des accords commerciaux internationaux qui touchent à leurs compétences; et, de concert avec le gouvernement fédéral, en mettant en place une approche analytique rigoureuse en vue d'établir les priorités commerciales pour l'évaluation des politiques en matière de commerce.
- **d'accroître les efforts en matière de marketing et de tourisme** par l'élaboration d'un accord-cadre qui mettrait en valeur la collaboration provinciale-territoriale lors des salons et des missions commerciales, et en travaillant avec l'industrie touristique et la Commission canadienne du tourisme à promouvoir le Canada en tant que destination touristique, particulièrement sur le marché chinois.
- **de s'attaquer aux contraintes relatives à l'immigration et aux visas** en soutenant l'adoption de mesures visant à réduire les retards dans le traitement des demandes de visas et à mettre en place les ressources nécessaires au traitement des demandes d'immigration. Un groupe de travail provincial-territorial sera chargé d'informer les ministres de l'Immigration sur les progrès réalisés et de leur formuler des recommandations d'ici mars 2008.
- **d'améliorer l'intégration des immigrants au marché du travail** en collaborant avec le gouvernement du Canada afin de s'assurer que les programmes d'établissement sont justes, équitables et transparents et que les renseignements concernant la reconnaissance des diplômes étrangers sont facilement accessibles à tous les nouveaux immigrants.

Ce plan positionnera le Canada en tant que partenaire de choix en matière de commerce et d'investissements et comme destination privilégiée pour les immigrants spécialisés, les touristes et les étudiants étrangers. En vue d'atteindre les objectifs de ce plan, les premiers ministres demanderont à leurs ministres responsables du commerce international de travailler avec leur homologue fédéral, à partir des priorités provinciales-territoriales établies en la matière.

- 30 -

Renseignements et relations avec les médias :

Nicole Picot
 Cabinet du premier ministre Graham
 506 453-2144
 Cellulaire : 506 447-9942
nicole.picot@gnb.ca